

**ACTUALISATION DES COMPENSATIONS FINANCIERES T.E.E.
au 1er MARS de chaque année**

*(Base = indice INSEE "ensemble des ménages hors tabac" au 31.12 de chaque année)
(indice réf.4018 E / 001763852)*

Indice INSEE au 31.12.2024 :	118,88
Indice INSEE au 31.12.2025 :	119,76
Ecart en points :	0,88
Ecart en pourcentage :	0,74%

LIBELLE DE LA COMPENSATION	MONTANT AU 01.03.2025	% A APPLIQUER	MONTANT DE L'AUGMENT.	MONTANT A/C DU 01.03.2026
PRIMES DE VACATIONS :				
. Du lundi matin au vendredi soir	47,56 €	0,74%	0,35 €	47,91 €
. Samedi (hors 6ème vacation)	203,69 €	0,74%	1,51 €	205,20 €
. Samedi 6ème vacation	203,69 €	0,74%	1,51 €	205,20 €
. De nuit, du lundi au jeudi	113,15 €	0,74%	0,84 €	113,99 €
TRAVAUX EXCEPTIONNELS				
. Samedi (par 1/2 journée) <i>(par 1/2 journée)</i>	101,85 €	0,74%	0,75 €	102,60 €
. Dimanche, jour de pont, de fermeture, jour férié	203,69 €	0,74%	1,51 €	205,20 €
INDEMNITES D'ASTREINTE				
Par semaine complète (du lundi soir au lundi matin suivant) <i>(Applicable uniquement au Périmètre ex-ADS)</i>	322,19 €	0,74%	2,38 €	324,57 €
Par nuit et/ou journée				
1) Nuit des 5 jours ouvrés <i>(Applicable uniquement au Périmètre ex-ADS)</i>	18,74 €	0,74%	0,14 €	18,88 €
1) bis Nuit des 5 jours ouvrés <i>(Applicable uniquement au Périmètre ex-Geo)</i>	19,45 €	0,74%	0,14 €	19,59 €
2) Samedi : durée 24 heures	93,74 €	0,74%	0,69 €	94,43 €
3) Dimanche : durée 24 heures	117,17 €	0,74%	0,87 €	118,04 €
4) Par jour férié légal (24 heures)	117,17 €	0,74%	0,87 €	118,04 €
5) Par nuit précédent un jour férié <i>(du lundi au jeudi lorsqu'elle précède un jour férié légal)</i>	37,51 €	0,74%	0,28 €	37,79 €
6) Jour de fermeture collective	117,17 €	0,74%	0,87 €	118,04 €
supplément astreintes site <i>(uniquement pour les samedis, dimanches, jours fériés ou jours de fermeture collective))</i>	17,56 €	0,74%	0,13 €	17,69 €
supplément astreintes sur semaine complète <i>(Applicable uniquement au Périmètre ex-Geo)</i>	30,35 €	0,74%	0,22 €	30,57 €
Sujétion pour arrivée imposée de 7h à 9h ou départ imposé à partir de 18h <i>(Applicable uniquement au Périmètre ex-Geo)</i>	8,09 €	0,74%	0,06 €	8,15 €

L'indice des prix à la consommation est calculé en référence à une année de base dont le niveau moyen est égal à 100. Depuis le 29 janvier 2016, cet indice est déterminé en référence à l'année 2015 et non plus à l'année 1998 comme auparavant.